



EAU POTABLE

Depuis le **1er janvier 2026**, la gestion de l'eau potable (et de l'assainissement) collectif est transférée à la Communauté de Communes Forez-Est.

Quels changements pour les habitants ?

Concrètement, il n'y a pas de bouleversement au quotidien :

Les usagers continuent à recevoir de l'eau potable comme d'habitude.

Pour Panissières, la maîtrise d'ouvrage reste au SIEMLY et le mode d'exploitation reste à SUEZ

En pratique :



L'entretien et les interventions techniques sur le réseau relèvent de Suez

En cas de fuite ou d'anomalie, vous devrez contacter le service eau potable de Suez



Pour toute question administrative (emménagement, déménagement, problème de facture...) ou technique, l'interlocuteur est Suez

Retrouvez toutes les informations sur internet **ou flashez ici**



Numéro de **SUEZ** à **CONTACTER**

09 77 40 84 08 (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h)

Numéro d'astreinte - 09 77 40 11 31

Site internet

www.toutsurmoneau.fr

Pour les communes de :

Bussières, Civens, Cottance, Epercieux-Saint-Paul, Essertines-en-Donzy, Jas, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Sainte-Agathe-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay